



Examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats

LISTE DES ADMISSIBLES

Centre d'examen de Lyon

Session 2024

LISTE DES ADMISSIBLES

n° anonymat
1955
1956
2022
2176
2242
2247
2468
2491
2551
2613
2675
2699
2710
2770
2771
2775
2786
2885
3007
3011
3108
3134
3191
3198
3227
3254
3276
3367
3380
3467
3480
3527
3538
3611
3744
3767
3843
3892
4046
4071
4107
4194
4228
4235
4304
4387

En application de l'article 6 de l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, la liste des candidats déclarés admissibles a été arrêtée par le jury après avoir comparé les moyennes obtenues par les candidats et les prévisions d'admissibilité avec celles des autres centres d'examen organisant l'accès au même centre régional de formation professionnelle d'avocats.

LISTE DES ADMISSIBLES

n° anonymat
4552
4563
4584
4641
4776
4793
4837
4839
4854
4861
4917
4989
5042
5043
5074
5264
5358
5398
5492
5505
5591
5767
5780
5867
5880
5956
5971
6031
6073
6091
6129
6131
6208
6233
6315
6526
6690
6728
6875
6931
6993
7026
7083
7089
7115
7150

En application de l'article 6 de l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, la liste des candidats déclarés admissibles a été arrêtée par le jury après avoir comparé les moyennes obtenues par les candidats et les prévisions d'admissibilité avec celles des autres centres d'examen organisant l'accès au même centre régional de formation professionnelle d'avocats.

LISTE DES ADMISSIBLES

n° anonymat
7184
7214
7228
7386
7410
7440
7496
7509
7537
7606
7612
7741
7802
7888
7906
8169
8257
8272
8284
8290
8294
8313
8550
8617
8699
8701
8729
8733
8740
8775
8785
8830
8839
8855
9182
9278
9442
9485
9548
9614
9682
9699
9773
9825
9864
9875

En application de l'article 6 de l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, la liste des candidats déclarés admissibles a été arrêtée par le jury après avoir comparé les moyennes obtenues par les candidats et les prévisions d'admissibilité avec celles des autres centres d'examen organisant l'accès au même centre régional de formation professionnelle d'avocats.

LISTE DES ADMISSIBLES

n° anonymat
9936
9995

Liste arrêtée à 140 noms

A Lyon, le mardi 22 octobre 2024

le Président du jury :

